

LES RIVES DU RHÔNE

STRATÉGIE PARTAGÉE POUR UN MODÈLE
D'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT



MAI 2025



FEUILLE DE ROUTE

INTRODUCTION

L'Ateliers des Territoires intervient en amont d'une potentielle révision du SCOT des Rives du Rhône (envisagée au cours du prochain mandat). Cette démarche a permis de mettre en exergue différents enjeux situés à la rencontre entre la spatialisation d'une stratégie de développement économique et les caractéristiques du territoire où elle se déploie, notamment écologiques et paysagères. L'actualisation des travaux menés dès 2010 par le SCOT pour "un territoire à biodiversité positive" dans un nouveau contexte réglementaire (Loi Climat et Résilience) invite à harmoniser les stratégies d'aménagement en faveur du développement économique qui cherchent aujourd'hui de nouveaux modèles. L'Atelier des Territoires a permis de fédérer de nombreux acteurs du territoire autour de cette recherche contributive qui s'est appuyée sur des sites d'accroches situés tous deux à cheval sur deux communes, Salaise-sur-Sanne et Sablons, ainsi que Annonay et Davézieux.

Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs se joue à différentes échelles et les sites d'accroches qui correspondent à des zones d'activités en cours d'extension ont été restitués dans une perspective élargie. Le changement de paradigme relatif à l'aménagement du territoire se situe précisément dans le passage d'une logique extensive à une priorisation de la transformation de l'espace déjà aménagé, avec toute la complexité qui l'accompagne, avec la nécessité de construire de nouveaux modèles économiques pour la rendre possible, mais aussi avec toute la richesse des potentialités du déjà-là ouvertes par la réinvention (réhabilitation, réparation, renaturation, revitalisation, et autres).

A la croisée de ces considérations et de la perspective d'un équilibrage entre artificialisation et renaturation, la conception des extensions urbaines s'inscrit nécessairement dans une réflexion élargie tant dans leur géographie, leur programmation que leur temporalité. Composer avec l'horizon d'une fin à l'étalement urbain conduit à l'émergence de la notion de lisière qu'il s'agit de qualifier et consolider. Ces lisières qui délimitent l'état futur des tâches urbaines font basculer les extensions dans le champ d'un espace fini à optimiser et à soigner.

A l'échelle du quartier, la réorganisation des fonctions productives du territoire au sein de cet espace fini met en crise le concept même de zone, hérité de l'urbanisme moderne, et plaide pour une hybridation des projets afin de sortir de la monofonctionnalité et de la table rase. Les ateliers des territoires ont exploré deux situations-type d'hybridation au sein d'un périmètre élargi : l'installation de bâtiments d'activités dans une zone commerciale à requalifier et le déploiement d'un quartier économique au sein d'un milieu agricole à forts enjeux environnementaux et paysagers.



©TERRA

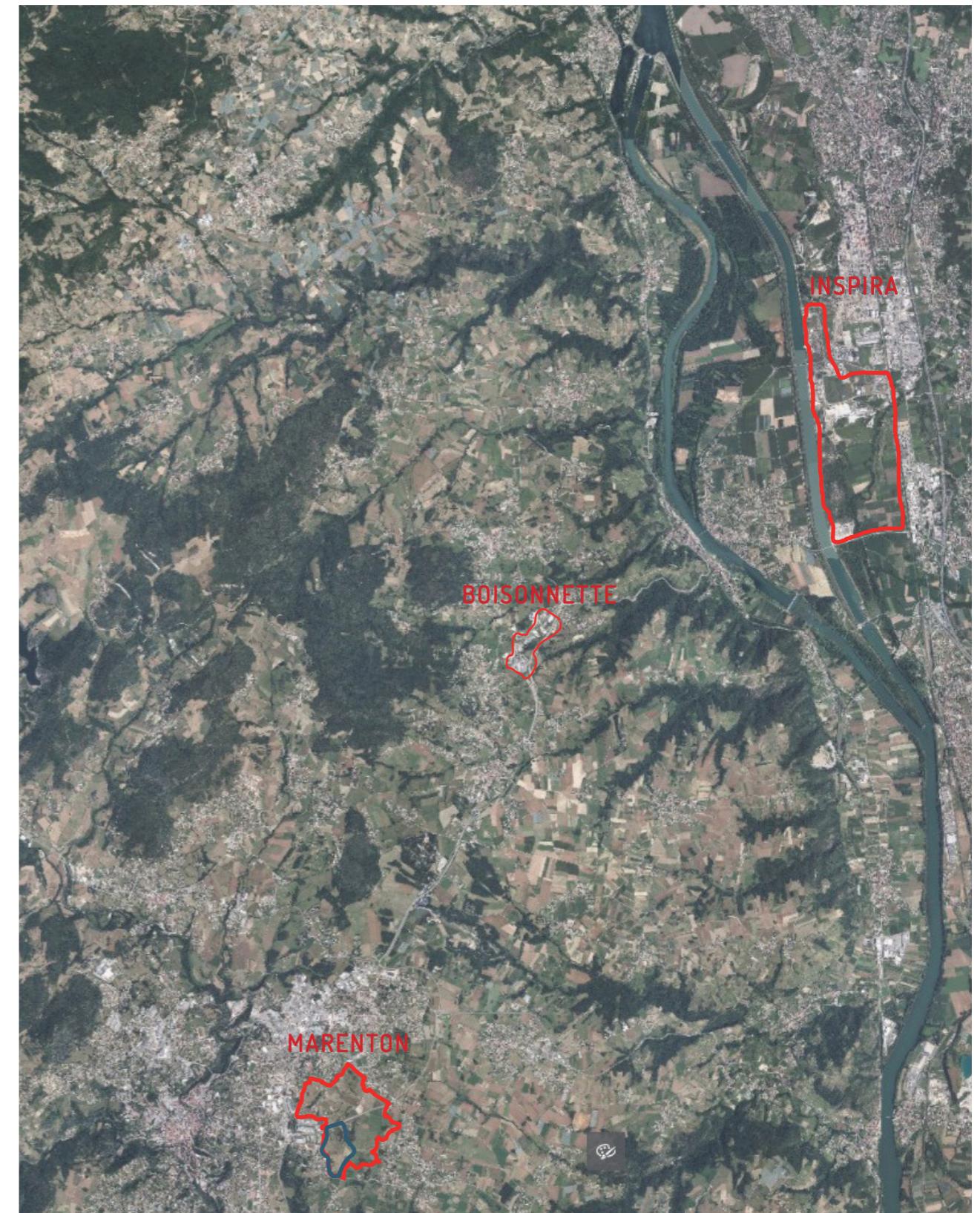


©TERRA

Faire projet pour le développement économique s'inscrit alors dans une stratégie multi-thématique, y compris foncière, qui vise à "gérer l'espace" et non plus uniquement le consommer. L'amélioration de situations existantes dépasse les seules notions d'équilibrage réglementaire (ZAN, compensations agricole et écologique) pour porter haut les ambitions du SCOT d'un territoire à biodiversité positive et répondre aux problématiques héritées de l'urbanisation passée et/ou liées au dérèglement climatique (risque inondation, îlots de chaleur, et autres). L'Atelier des Territoires a permis d'initier la construction d'une vision territoriale multisite qui donne à lire les composantes de la stratégie multi-thématique et le potentiel jeu de chaises musicales qu'elle rendrait possible.

Le changement de modèle d'aménagement appelle aussi un renouvellement de la gouvernance qui a aussi fait l'objet d'un travail dans le cadre de l'Atelier des Territoires en s'appuyant sur l'exemple de la Zone Industrialo-Portuaire d'Inspira.

La feuille de route issue de l'Atelier des Territoires présente une stratégie issue de ce travail d'échantillonnage en procédant à une montée en généralité. Les questions d'aménagements sont majoritairement illustrées par une synthèse des réflexions menées sur le territoire d'Annonay et Davézieux quand les enjeux de gouvernance s'appuient sur le travail mené sur Inspira. Le plan d'action inscrit dans la feuille de route correspond aux premières étapes de mise en œuvre de la stratégie globale ainsi qu'à la poursuite du travail engagé sur les sites d'accroche.



Localisation des sites d'accroches à l'échelle des Rives du Rhône

UNE RÉPONSE À LA NOTE TECHNIQUE INITIALE

La feuille de route issue de la démarche Atelier des Territoires répond à plusieurs objectifs de la note technique initialement produite. Elle traduit le choix de travailler en parallèle des sites clefs en main afin d'enrichir ces derniers, mais aussi de se focaliser sur l'aménagement « ordinaire » à vocation économique afin d'améliorer la réplicabilité de la méthode. Le travail mené organise le croisement entre deux axes du SCOT que sont celui lié à l'environnement et au paysage et celui relatif au développement économique.

Les trois objectifs initiaux intégrés à la feuille de route :

Objectif 1 : Favoriser un développement équilibré d'un territoire dont le dynamisme repose sur un positionnement industrielo-résidentiel, au défi de la combinaison des deux. Renforcer l'attractivité du territoire pour les employés et futurs résidents du territoire.

Objectif 2 : Faire des objectifs environnementaux, de développement de la biodiversité et agricole une opportunité pour penser la stratégie d'aménagement et de développement économique et de vitalité. Arriver à territorialiser le ZAN (zéro artificialisation) et le ZEN (zéro émission).

Objectif 3 : Définir une nouvelle gouvernance pour accompagner le changement de modèle d'aménagement du territoire et concrétiser des projets économiques dans des temporalités raisonnables.

La feuille de route est fondée sur le travail d'exploration proposé dans le cadre des ateliers et inter-atelier, visant à co-construire de nouveaux modèles d'aménagement. Elle reprend un nombre limité de pistes qui ont émergé lors de cette démarche, certaines plus avancées que d'autres. Elle pointe aussi les potentielles prochaines étapes d'exploration de pistes qui restent à consolider.



Direction
Départementale
des Territoires



NOTE TECHNIQUE

Relative à la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des DDT 38, DDT07 et Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour un Atelier des territoires de la session nationale 2023-2024

Aménager des territoires productifs,
sobres et créateurs de valeurs

Les Rives du Rhône, un grand territoire productif résilient à la recherche d'un modèle de développement partagé

Le présent document comporte 33 pages numérotées de 1 à 34

Atelier des territoires 2023-2024 – Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs – Rives du Rhône

1

SOMMAIRE

I] PLAN D'ACTION

Accompagner la mise en œuvre de la stratégie territoriale multithématique à l'échelle du SCOT : Action 1 à 4

Décliner la stratégie territoriale multithématique à la ZIP Inspira et son contexte : Action 5 à 10

Mettre en œuvre la stratégie territoriale multithématique dans un périmètre ciblé au sein d'Annonay Rhône Agglo : Action 11 à 15

Décliner la stratégie territoriale multithématique sur le site de Marenton élargi : Action 16 et 18

II] ANNEXES

I] PLAN D'ACTIONS

La stratégie présentée dans cette feuille de route ne constitue pas une solution clés en main et nécessite d'être expérimentée et consolidée. Bien que sa mise en œuvre s'appuie sur diverses structures, il reste important qu'un acteur en soit le référent pour veiller à la cohérence de sa mise en œuvre et puisse procéder à son amélioration comme à sa diffusion.

Accompagner la mise en œuvre de la stratégie territoriale multithématisante à l'échelle du SCOT

- Action 1 : Porter la feuille de route à l'échelle des Rives du Rhône
- Action 2 : Travailler au niveau national avec la MRAe
- Action 3 : Intégration de la compensation au sein du site en amont de la conception
- Action 4 : Décliner la stratégie dans les documents d'urbanisme des EPCI

Décliner la stratégie territoriale multithématisante à la ZIP Inspira et son contexte

- Action 5 : Accompagner la gouvernance d'Inspira
- Action 6 : Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Inspira
- Action 7 : Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main
- Action 8 : Densifier Inspira Nord
- Action 9 : Réinitialiser le récit d'Inspira
- Action 10 : Apprivoiser le temps long des futures extensions

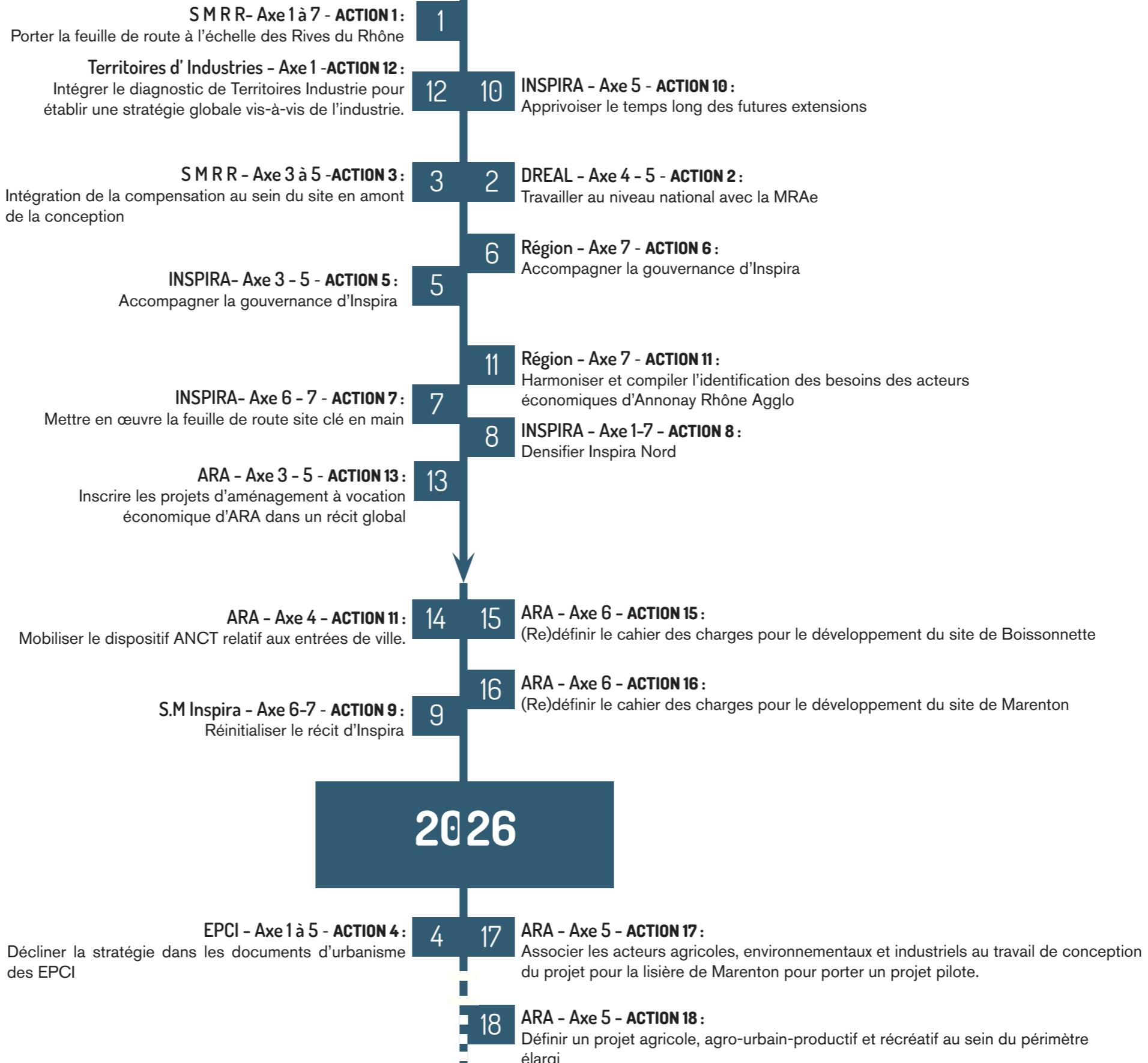
Mettre en œuvre la stratégie territoriale multithématisante dans un périmètre ciblé au sein d'Annonay Rhône Agglo

- Action 11 : Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Annonay Rhône Agglo
- Action 12 : Intégrer le diagnostic de Territoires Industrie pour établir une stratégie globale
- Action 13 : Incrire les projets d'aménagement à vocation économique d'ARA dans un récit global
- Action 14 : Mobiliser le dispositif ANCT relatif aux entrées de ville.
- Action 15 : (Re)définir le cahier des charges pour les développements des sites de Boissonnette

Décliner la stratégie territoriale multithématisante sur le site de Marenton élargi

- Action 16 : (Re)définir le cahier des charges pour le développement du site de Marenton
- Action 17 : Associer les acteurs agricoles, environnementaux et industriels au travail de conception du projet pour la lisière de Marenton pour porter un projet pilote.
- Action 18 : Définir un projet agricole, agro-urbain-productif et récréatif au sein du périmètre élargi

**SÉMINAIRE DE CLOTURE DE LA
FEUILLE DE ROUTE
10 septembre 2025**



DU GRAND TERRITOIRE AUX SITES PILOTES

PHASE A : Action immédiate Consolidation de la stratégie

PHASE B : Action à court terme Définition des projets pilotes

PHASE C : Action à moyen terme Mise en oeuvre de la recherche action

PHASE D : Action à long terme Essaimage du modèle d'aménagement ajusté

RIVES DU RHÔNE

1 Porter la feuille de route à l'échelle des Rives du Rhône

2 Travailler au niveau national avec la MRAe

3 Intégration de la compensation au sein du site en amont de la conception

4 Décliner la stratégie dans les documents d'urbanisme des EPCI

INSPIRA

5 Accompagner la gouvernance d'Inspira

6 Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Inspira

7 Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main

8 Densifier Inspira Nord

9 Réinitialiser le récit d'Inspira

10 Apprivoiser le temps long des futures extensions

17 Associer les acteurs agricoles, environnementaux et industriels au travail de conception du projet pour la lisière de Marenton pour porter un projet pilote.

ANNONAY RHÔNE AGGLO

11 Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Annonay Rhône Agglo

12 Intégrer le diagnostic de Territoires Industrie pour établir une stratégie globale

13 Incrire les projets d'aménagement à vocation économique d'ARA dans un récit global

14 Mobiliser le dispositif ANCT relatif aux entrées de ville.

15 (Re)définir le cahier des charges pour les développements des sites de Boissonnette.

16 (Re)définir le cahier des charges pour le développement du site de Marenton

18 Définir un projet agricole, agro-urbain-productif et récréatif au sein du périmètre élargi

SYNDICAT MIXTE RIVES DU RHÔNE



ACTION 1

Pilote de l'action :
SMRR

Partenaires principaux de l'action :
EPCI, DDT, sous préfet

Autres partenaires de l'action :
DGALN

Conditions d'initiation de l'action :
accord du bureau du SMRR

Axes de la feuille de route à intégrer:
Axe 7

Documents liés à l'action :

- L'ensemble de la feuille de route



SMRR

Porter la feuille de route à l'échelle des Rives du Rhône

• OBJECTIFS :

La feuille de route est le fruit d'une démarche partenariale et multisite qui se traduit par une pluralité d'actions. Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône gagne à garantir la poursuite de cette dynamique collective et à encourager la réalisation des actions. Cette action de portage de la feuille de route vise à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans la feuille de route. Elle affirme le rôle de coordinateur du SMRR et permet de maintenir le lien avec la DGALN qui porte le dispositif Atelier des territoires dont la feuille de route est le fruit.

• ACTIONS :

- Organiser plusieurs COTECH chaque année dédiées à la mise en œuvre de la feuille de route et permettant d'identifier et de travailler sur de potentielles difficultés.
- Incrire un point d'avancement de la feuille de route annuelle lors de la conférence économique territoriale Rives du Rhône.
- Incrire un point d'avancement de la feuille de route annuelle lors de la rencontre entre le président des Rives du Rhône et le sous-préfet coordinateur de Vienne pour le Scot.
- Faire un point d'étape avec la DGALN, fin 2026, sur la mise en œuvre de la feuille de route.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route ambitionne de piloter plusieurs actions sur le territoire du syndicat mixte Rives du Rhône. Cette dynamique, initiée durant les ateliers, gagnerait à être accompagnée ainsi que les actions mises en œuvre à travers un suivi régulier de la part des principaux acteurs du territoire. Cela permettra de dresser un bilan et l'avancement de chacune de ces étapes initiées par la feuille de route.



Pont routier de Salaise

Action immédiate : Phase - A

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Point Annuel

Chaque année à la conférence économique territoriale Rives du Rhône : point d'avancement sur la mise en œuvre de la feuille de route et identification des difficultés avec des Cotech notamment.

Point Annuel

Plusieurs fois par an : point d'avancement sur la mise en œuvre de la feuille de route et identification des difficultés avec des Cotech notamment.

Point Annuel

Chaque année à la rencontre entre le président des Rives du Rhône et le sous préfet coordinateur de Vienne pour le Scot : Point d'avancement sur la mise en œuvre de la feuille de route.

2026

Quatrième Semestre 2026

Faire un point d'étape avec la DGALN sur la mise en œuvre de la feuille de route.

ACTION 2

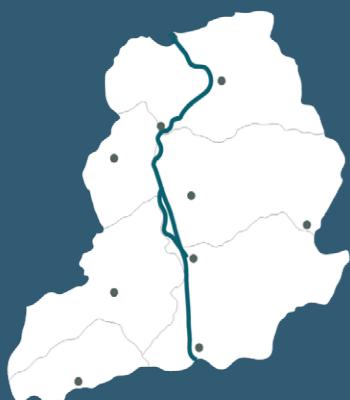
Pilote de l'action :
DREAL

Partenaires principaux de l'action :
DGALN, CGCD, MRAE

Autres partenaires de l'action :
SMRR, sous-préfet de Tournon

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du CGCD

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 5



site Inspira

Travailler au niveau national avec la MRAe

• OBJECTIFS :

La question des modalités et de la temporalité d'intervention de la MRAe dans le processus de développement des projets d'aménagement à vocation économique est ressortie comme une problématique majeure durant l'atelier des territoires. L'objectif de cette réunion est d'offrir un espace et un temps dédiés à ce sujet.

• ACTIONS :

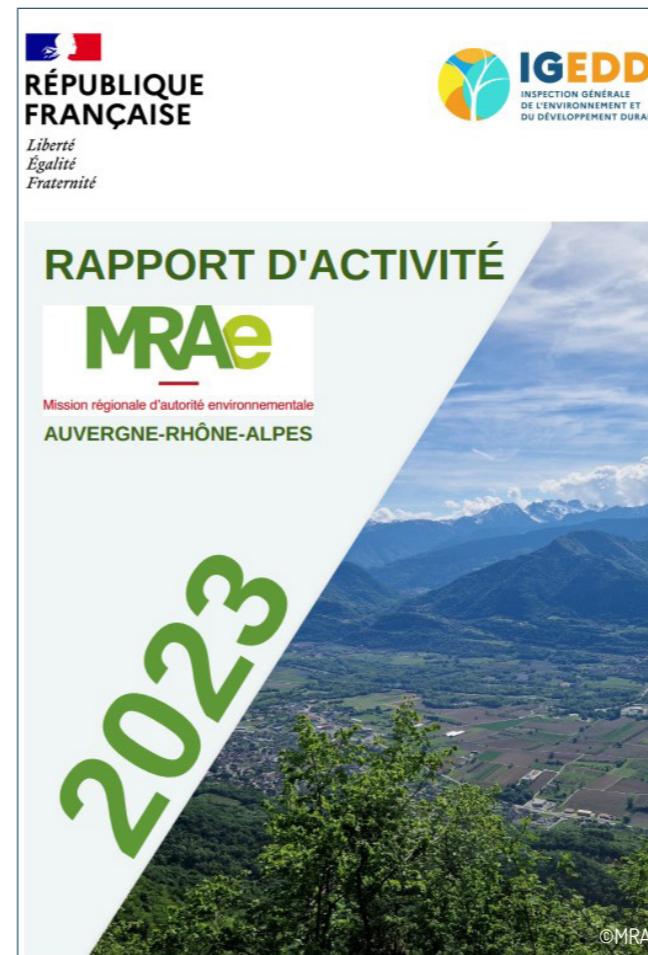
- Organiser une réunion avec la DREAL et la MRAe pour exposer les différents points de vue et identifier des actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation actuelle.
- Savoir quand et sur quelle base solliciter un cadrage préalable de la MRAe.
- Identifier les fragilités récurrentes dans les dossiers et en diagnostiquer les causes.
- Amorcer en amont un processus itératif partenarial avec des validations intermédiaires qui évitent d'aller trop en avant dans les projets avant de les remanier.

• SYNTHÈSE :

Cette fiche action convoque principalement l'échelle nationale et vise à co-construire avec la MRAe une nouvelle manière d'intervenir et d'accompagner les projets d'aménagements économiques. Cette nouvelle démarche aurait pour but d'anticiper les éventuels points de fragilité des projets afin de les résoudre en amont.



La MRAE Auvergne Rhône Alpes



Chaque année, la MRAE publie un rapport d'activité qui retranscrit ses activités et ses recommandations sur l'environnement.

Action premier semestre 2026 : Phase - A

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Septembre 2025

La DGALN invite le CGCD à contribuer à cette réflexion.

Octobre 2025

Organisation d'une réunion commune par la DREAL

2026

ACTION 3

Pilote de l'action
S M R R

Partenaires principaux de l'action :
EPCI, Inspira

Autres partenaires de l'action :
Université, Ecoles d'architecture, Inrae,
CEN, LPO, Région, État, etc

Conditions d'initiation de l'action
Engagement dans une démarche
volontariste de recherche action

Axes de la feuille de route à intégrer:
Axe 3, Axe 4, Axe 5, Axe 6

Documents liés à l'action

- Proposition de plan recherche action
- Définition de sites pilotes et partenariats à engager avec des partenaires (fédération Nationale des Scuts, Inrae, CEN, etc)
- Compte de rendu la réunion dédiée à ce projet menée en inter atelier



EPCI concernés

Intégration de la compensation au sein du site en amont de la conception

• OBJECTIFS :

Cette action vise à porter une approche pilote sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser sans catégoriser ces trois modalités d'actions. Il s'agit plutôt de les lier dans le but de démontrer que tout projet peut venir réparer les fonctionnalités plurielles des lieux, qu'elles soient urbaines, environnementales, agricoles, avec une incorporation des dynamiques et stratégies de compensation qui sont aujourd'hui à l'œuvre. L'enjeu est de sortir de la compensation externe et de créer des synergies à l'échelle même des sites avant tout, en préservant ce qui mérite de l'être, en amplifiant ce qui est possible, et en croisant les fonctions pour créer des complémentarités positives.

ACTIONS :

- Rechercher des sites pilotes potentielles de compensation sur le territoire.
- Créer des lieux et espaces de compensation.
- Penser à une échelle plus large que le seul le site de compensation et intégrer les agriculteurs aux processus.
- Prospecter des sites de projet de compensation écologique à la fois in situ, mais aussi sur l'ensemble du territoire des Rives du Rhône.
- Il s'agit d'intégrer, dès la compilation des besoins de développement du site de Marenton, la connaissance des espèces et habitats naturels présents sur site.

• SYNTHÈSE :

L'objectif est donc de créer des lieux et des espaces de compensation qui ne soient pas monofonctionnels, et qui participent de la vitalité et de l'appréciation des territoires, et ne soient pas pensés que comme un coût contraignant.



©Illustration 2977



©Symadrem



©Symadrem

Action à court terme : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Finaliser le cahier des charges co-rédigé dans le cadre de l'inter-ateliers

Quatrième Trimestre 2025

Définir la composition du Copil de cette étude et lancer le marché pour recruter le BE en charge de l'accompagnement

2026

ACTION 4

Pilote de l'action :
EPCI

Partenaires principaux de l'action :
SCOT, Rives Natures

Autres partenaires de l'action :

Conditions d'initiation de l'action :
avancement action 1

Axes de la feuille de route à intégrer:
ensemble des axes

Documents liés à l'action

- l'ensemble des carnets des ateliers



— EPCI concernés

Décliner la stratégie dans les documents d'urbanisme des EPCI

• OBJECTIFS :

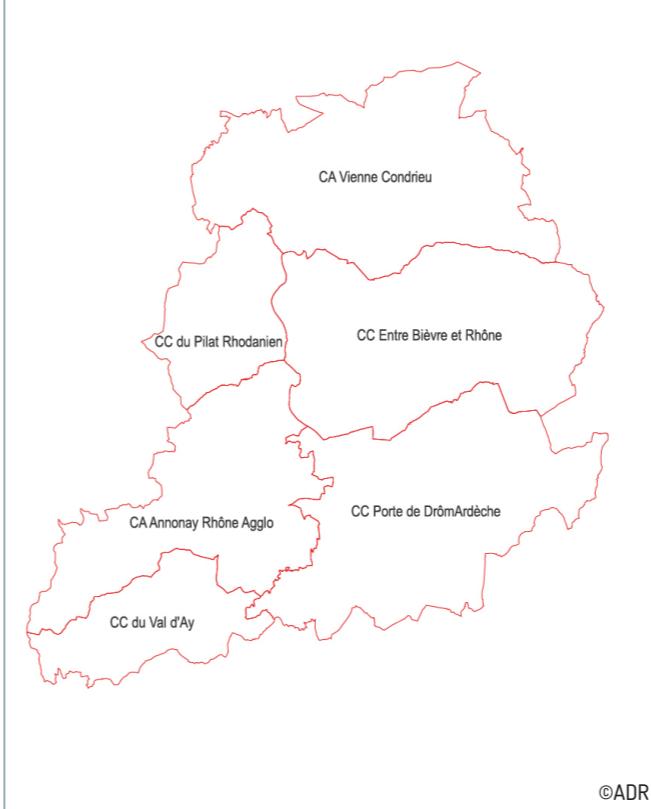
Il s'agit de retranscrire dans les documents d'urbanisme (PLUiH notamment) la stratégie territoriale dont les actions de la présente feuille de route auront contribué à définir différentes composantes. Plus précisément, il s'agit notamment de questionner le « zoning » des zones commerciales comme des zones industrielles.

ACTIONS :

- Organiser un COTECH dédié à la retranscription dans le PLUiH des éléments de la feuille de route.
- Retranscrire dans le PLUiH les éléments issus des études précédentes.
- Réviser la programmation des zones commerciales existantes.
- Définir des franges multifonctionnelles sur les zones existantes.
- Identifier les secteurs à renaturer in-situ.
- Solliciter les habitants du territoire sur les nouvelles orientations du PLUiH proposées par la feuille de route.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route a élaboré un certain nombre de propositions portant sur une nouvelle manière d'aménager les zones commerciales et industrielles. Les deux sites d'accroche mettent en œuvre une série d'actions ayant vocation à se diffuser sur l'ensemble du territoire.



©ADR

Carte des communautés de communes de Rives du Rhône



©Vivre à Vernosc-lès-Annonay
Échanger avec les habitants du territoire sur les nouvelles orientations du PLUiH pour chaque EPCI

Action à long terme : Phase - D

2025

Septembre 2025

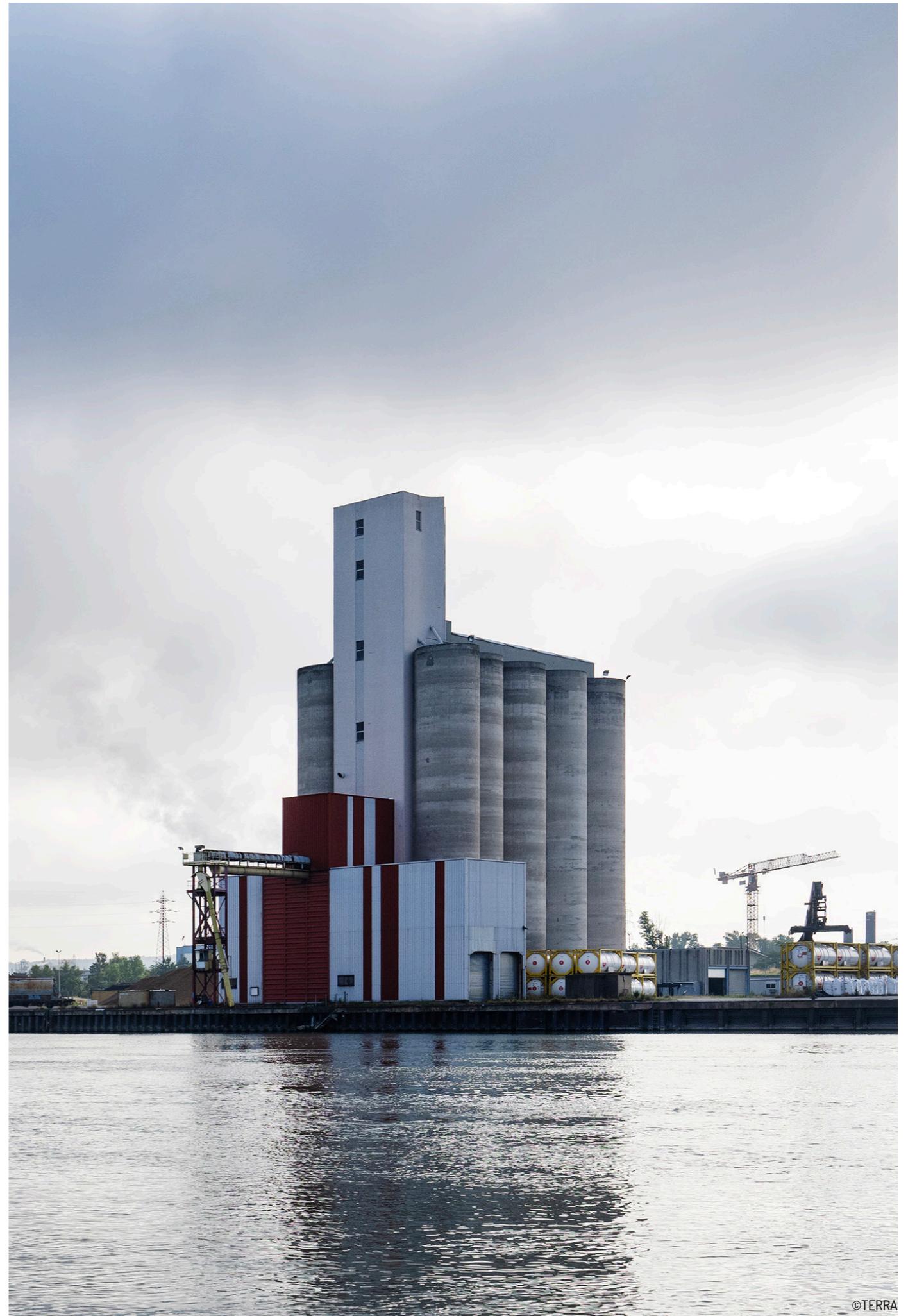
Séminaire de clôture de la feuille de route

2026

Deuxième semestre 2026

Retranscrire dans le PLUiH les éléments issus des études précédentes.

INSPIRA



ACTION 5

Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
EBER, Région, Préfète de Région,
CNR, Sous préfet Vienne.

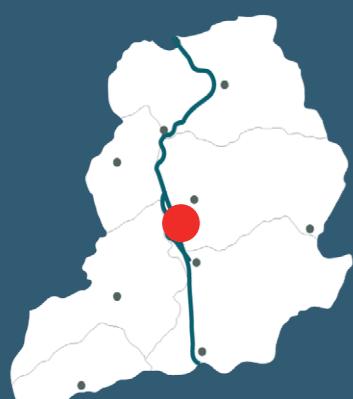
Autres partenaires de l'action :
Salaise-sur-Sanne, Sablons, Isère
Aménagement

Conditions d'initiation de l'action :
accord du bureau du syndicat mixte
Inspira.

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- le diagnostic sociologique
- les carnets des ateliers n°1 et n°2



Site Inspira

Accompagner la gouvernance d'Inspira

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des Territoires ont amorcé un travail relatif à la gouvernance d'Inspira qu'il est nécessaire de poursuivre. Les propositions qui suivent émanent des premières réflexions engagées lors de ce travail, et sont destinées à être enrichies et explorées avec les élus et l'ensemble des acteurs concernés. Il est notamment apparu lors de ces premières réflexions que les rôles et responsabilités du syndicat mixte et de ses instances de gouvernance nécessitaient probablement une actualisation, dans la perspective des nouveaux enjeux à venir, et de l'optimisation des processus de pilotage, de collaboration et de concertation.

ACTIONS :

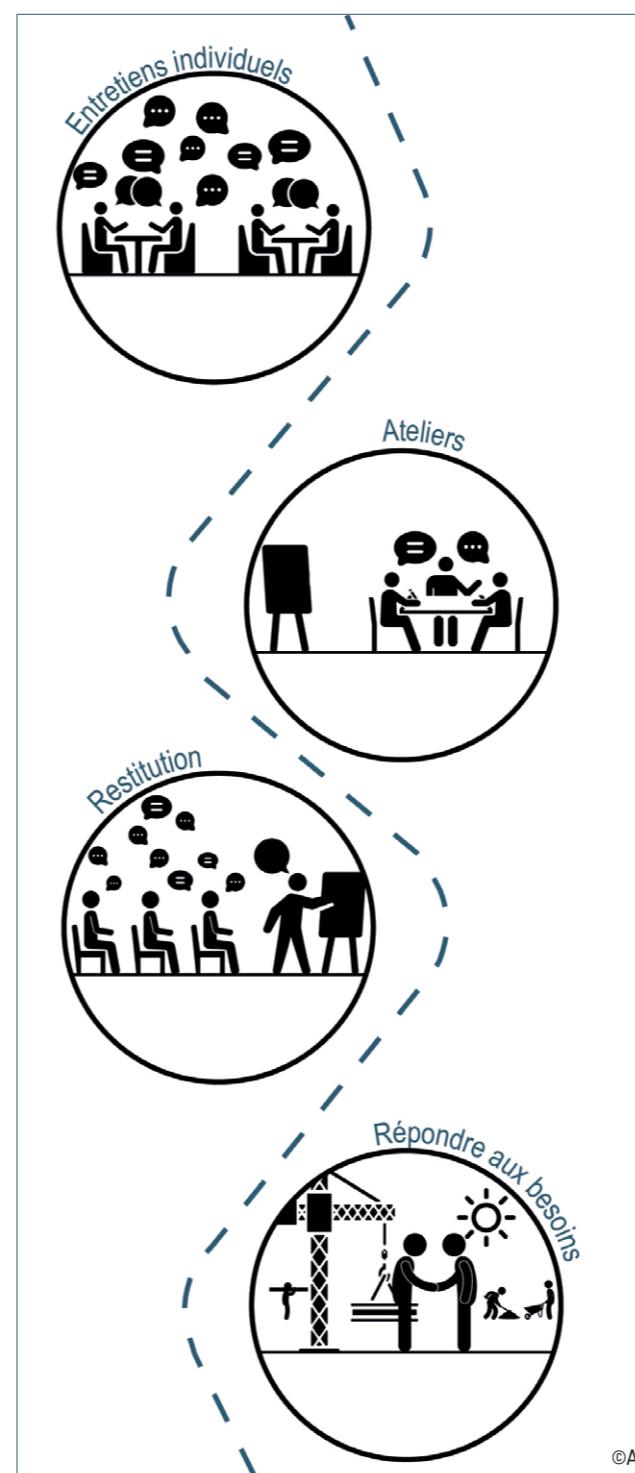
- Entretiens individuels de ces acteurs afin de déterminer les convergences, divergences, et propositions d'optimisation.
- Restitution de la synthèse et bilan des entretiens à l'ensemble des acteurs pour validation/invalidation/ adaptations /propositions.
- À travers les ateliers, il est important de stabiliser et formaliser les rôles et responsabilités à chacun des niveaux de gouvernance.
- Formaliser des propositions d'amélioration et d'optimisation de l'existant, en s'appuyant autant que possible sur les structures de gouvernance et de pilotage déjà existantes.
- Définir les besoins de consultation et de concertation de certaines structures ou de certaines personnes de façon ponctuelle : sur quoi, avec qui, quand, et comment.

• SYNTHÈSE :

Dans l'objectif d'accompagner Inspira et de renforcer sa gouvernance, il est nécessaire d'établir un diagnostic auquel prendraient part les différents acteurs et partenaires du projet Inspira afin d'établir, dans un premier temps, un état des lieux de sa gouvernance, mais aussi de ses enjeux futurs. Une fois cet état des lieux achevé, la mise en place d'ateliers a pour ambition de replacer Inspira dans les stratégies locales et nationales et d'utiliser l'axe Mers pour inscrire Inspira comme un projet infrastructurel pivot au cœur de la vallée du Rhône.



©Inspira



Action immédiate : Phase - A

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Septembre 2025

Poursuite du travail déjà engagé précédemment de rencontre et de concertation entre les différents acteurs d'Inspira.

Octobre 2025

Finalisation et restitution du bilan de synthèse des entretiens

Quatrième Trimestre 2025

Lancement des ateliers

2026

ACTION 6

Pilote de l'action :

Région

Partenaires principaux de l'action :

Territoire Industrie

Autres partenaires de l'action :

CCPDA (lien Axe7 complémentarité), OSIRIS, SMRR (au travers de la conférence économique territoriale), Région (dont agence de développement économique Région), représentant axe MERS, sous-préfet de Vienne

Conditions d'initiation de l'action :

échanges avec Territoire Industrie

Axes de la feuille de route à intégrer:

Axe 1



Site Inspira

Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques INSPIRA

• OBJECTIFS :

Les ateliers des territoires ont permis d'établir un état des lieux des préoccupations et besoins des entreprises des territoires. La prise en compte de préoccupations permettra d'établir de manière précise les besoins des entreprises et acteurs économiques d'Inspira afin de répondre à ces derniers et d'intégrer ces préoccupations au sein de la stratégie économique globale du territoire.

ACTIONS :

- Mise en commun des informations issues des projets et démarches en cours sur le territoire sur la question économique.
- Alimenter les bases de connaissance relatives à la vie des sites d'activités existants, mais aussi aux besoins exprimés par les chefs d'entreprises à travers différents canaux (contacts terrain, échange avec les maires, relation avec les services techniques, clubs et associations d'entreprises, ...).
- Concevoir un observatoire des besoins et de suivi des entreprises à l'échelle du SCOT.

• SYNTHÈSE :

La mise en œuvre de cette action à l'échelle du site Inspira doit permettre de consolider la connaissance du tissu économique existant, voire de l'actualiser et de la compléter dans l'objectif de répondre aux besoins des entreprises du site tout en consolidant le tissu industriel d'Inspira et de Entre Bièvre et Rhône.



Illustration des acteurs et entreprises du territoire



Illustration des acteurs et entreprises du territoire

Action immédiate : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Travail avec la préfète de Région pour définir les types d'entreprises à planter à l'avenir en lien avec les objectifs de réindustrialisation de la France.

2026

ACTION 7

Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires Principaux de l'action :
CC EBER, Région, CNR, Services de l'Etat

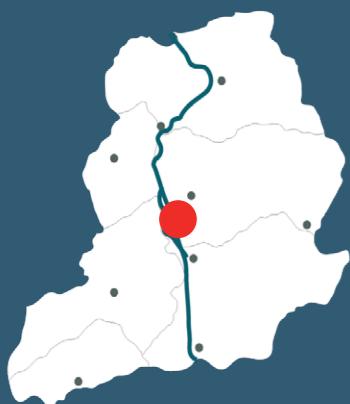
Autres partenaires de l'action :
Salaise-sur-Sanne, Sablons

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte Inspira.

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- Feuille de route site clé en main



● Site Inspira

Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main

• OBJECTIFS :

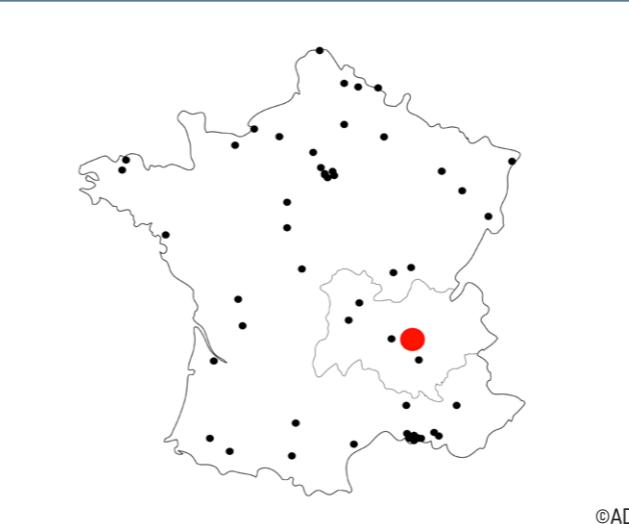
Déployer la feuille de route site clé en main, en articulation avec la stratégie portée par le Syndicat Mixte INSPIRA et l'ensemble des documents organisant le développement de ce projet (schéma d'aménagement de la concession d'aménagement, PLUiH en cours d'élaboration, ...).

• ACTIONS :

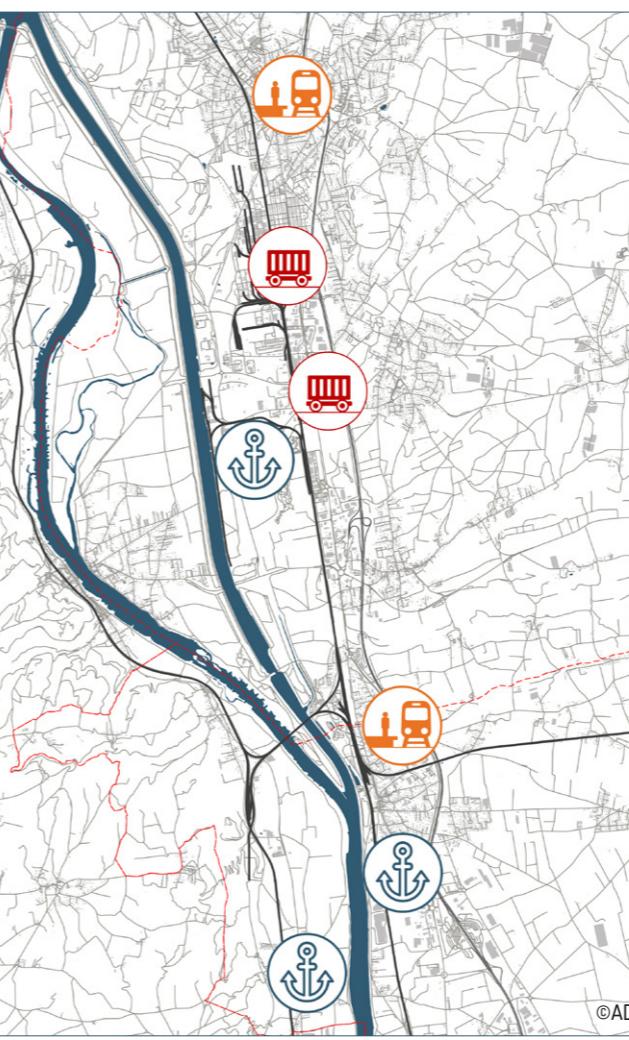
- Identifier les actions à mener et écarts / contradictions éventuelles avec les autres démarches stratégiques en cours ou à venir.
- Actualiser et réorganiser au besoin certaines actions au regard des éléments d'actualité ou des décisions stratégiques prises postérieurement à l'élaboration de cette feuille de route.
- Organiser et mobiliser les ressources adaptées aux actions prévues dans des temporalités compatibles avec les durées de chaque action et les dates cibles.
- Assurer un suivi et une évaluation de cette feuille de route auprès des instances, en articulation avec le pilotage et le reporting des autres démarches stratégiques.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route produite dans le cadre de la démarche site clé en main contient des actions stratégiques pour le développement du projet. Depuis son élaboration, certains éléments nécessitent d'être revus et adaptés aux enjeux actualisés du site.



©ADR
Carte des sites clés en main



©ADR
Carte des infrastructures de transport à proximité du site Inspira

Action fin 2025 : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Travail avec la préfète de Région pour définir les types d'entreprises à implanter à l'avenir en lien avec les objectifs de réindustrialisation de la France.

2026

ACTION 8

Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
Isère Aménagement, CC EBER,
Région, CNR

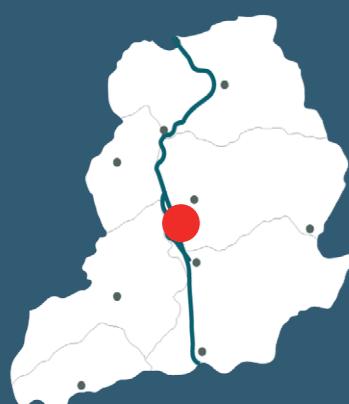
Autres partenaires de l'action :
DDT 38, Salaise-sur-Sanne, Sablons

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte
Inspira.

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- Plan de recollement d'INSPIRA
- Documents produits par l'AMO
PLUi d'Inspira : benchmark des
densités, ...



● Site Inspira

Densifier Inspira Nord

• OBJECTIFS :

Déployer la feuille de route site clé en main, en articulation avec la stratégie portée par le Syndicat Mixte INSPIRA et l'ensemble des documents organisant le développement de ce projet (schéma d'aménagement de la concession d'aménagement, PLUi en cours d'élaboration, ...).

ACTIONS :

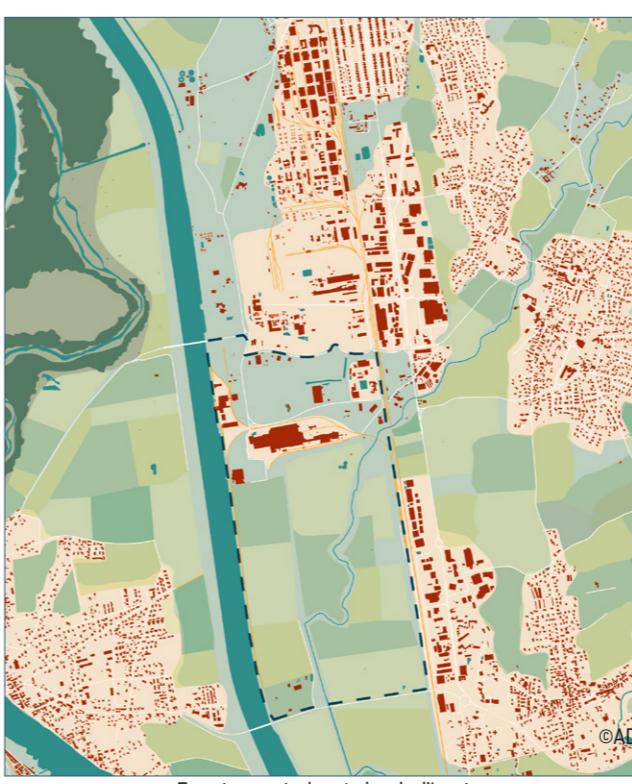
- Maintenir et actualiser en continu le plan de recollement des projets connus et sites à potentiel de renouvellement.
- Repenser la densité du tissu d'activité en utilisant les espaces résiduels et en mobilisant les retours d'expérience d'autres sites industriels exemplaires : il s'agit de développer des projets industriels plus sobres en consommation d'espace et efficents, sans prise de risque supplémentaire ou complexités opérationnelles.
- Élargir le spectre de réflexion aux délaissés de voiries et espaces publics : les infrastructures de mobilité existantes ont été dimensionnées pour accueillir des flux poids lourds importants et ce principe n'est pas remis en cause. Il doit évidemment être poursuivi et renforcé en lien avec le positionnement économique du projet, tout en identifiant des solutions moins consommatrices d'espaces (produisant moins de délaissés).
- Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière dédiée : en s'appuyant sur les outils contractuels (clauses dans les actes de vente ou de mise à disposition du foncier) pour accompagner les propriétaires actuels et futurs dans une utilisation sobre du foncier aménagé.

• SYNTHÈSE :

Cette action consiste à élargir le spectre de réflexion du potentiel foncier mobilisable aux délaissés de voiries, espaces publics et espaces privés sous-utilisés dans ce secteur. Il s'agit d'étudier et de mettre en œuvre les meilleures solutions permettant, à coûts maîtrisés, de requalifier certains espaces et de les intégrer dans la stratégie de développement d'Inspira.



Périmètre Inspira



Emprises agricoles et abords d'Inspira

Action premier semestre 2026 : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

2026

Premier semestre 2026

Mise en place d'un site test au sein d'Inspira Nord

ACTION 9

Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
Région, SM Rives du Rhône, CC EBER,
Communes, CNR, Sous-préfet, Axe
Mers

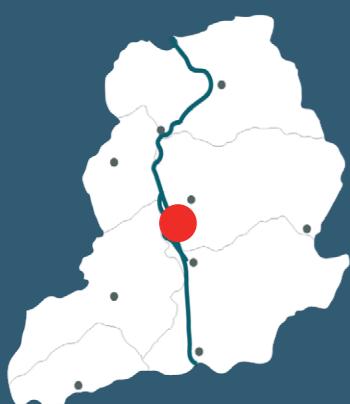
Autres partenaires de l'action :
DDT 38

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte
Inspira.

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 6, Axe 7

Documents liés à l'action

- Le diagnostic sociologique
- Les carnets des ateliers n°1 et n°2
- Le compte rendu du travail mené en inter-atelier sur la gouvernance d'Inspira.



Site Inspira

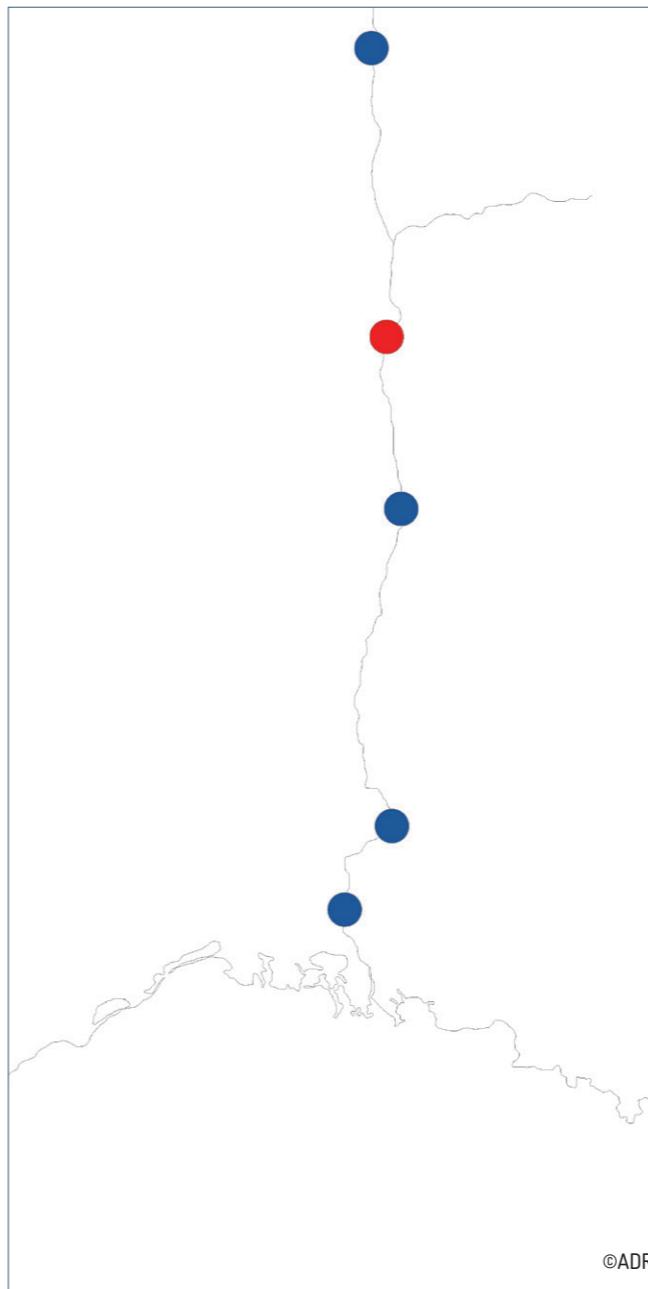
Réinitialiser le récit d'Inspira

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des Territoires, et notamment l'Atelier n°2, ont permis de définir les enjeux d'une remise à plat de la gouvernance d'Inspira mais aussi d'une réinitialisation de son récit. Il s'agit d'un enjeu de communication à la fois interne et externe qui renvoie à la formulation des finalités du projet et à l'objectivation de son histoire, visant, entre autres, à intégrer les dimensions suivantes : retrouver une acceptabilité du site aux yeux des habitants, en mettant en exergue les atouts du site et ce qu'il peut apporter au territoire.

ACTIONS :

- Affirmer plus fortement le caractère multimodal de la zone, et accueillir des entreprises dont les besoins et attentes correspondent au positionnement économique du site.
- Donner à lire l'inscription de la zone dans les politiques nationales de réindustrialisation, de report modal des marchandises et de l'inscription dans l'axe MERS.
- Mettre en place une démarche animée de co-construction organisée de la manière suivante :
 - Plusieurs séances de travail avec les différents niveaux de gouvernance pour préciser les intentions de la démarche de mise en récit.
 - Un recueil de témoignages de parties prenantes / acteurs et actrices clés du territoire, sur l'aspect historique : élus, riverains, entreprises, associations, agriculteurs.
 - Une frise chronologique illustrée reprenant les grands événements de l'histoire passée, qui resitue et positionne le projet et son ambition dans la trajectoire soutenable et acceptable à venir ;
 - Une enquête sociologique sur les ressentis et visions des enjeux relatifs au site.
- Des diagnostics « sensibles » menés sur le site (ex : balades urbaines par des groupes sur les aspects sensoriels de la vue, des bruits, de l'odorat, ...).
- Deux ateliers de prospective : animation de groupes de travail sur des scénarios de fictions et prospectifs associant les différentes parties prenantes.

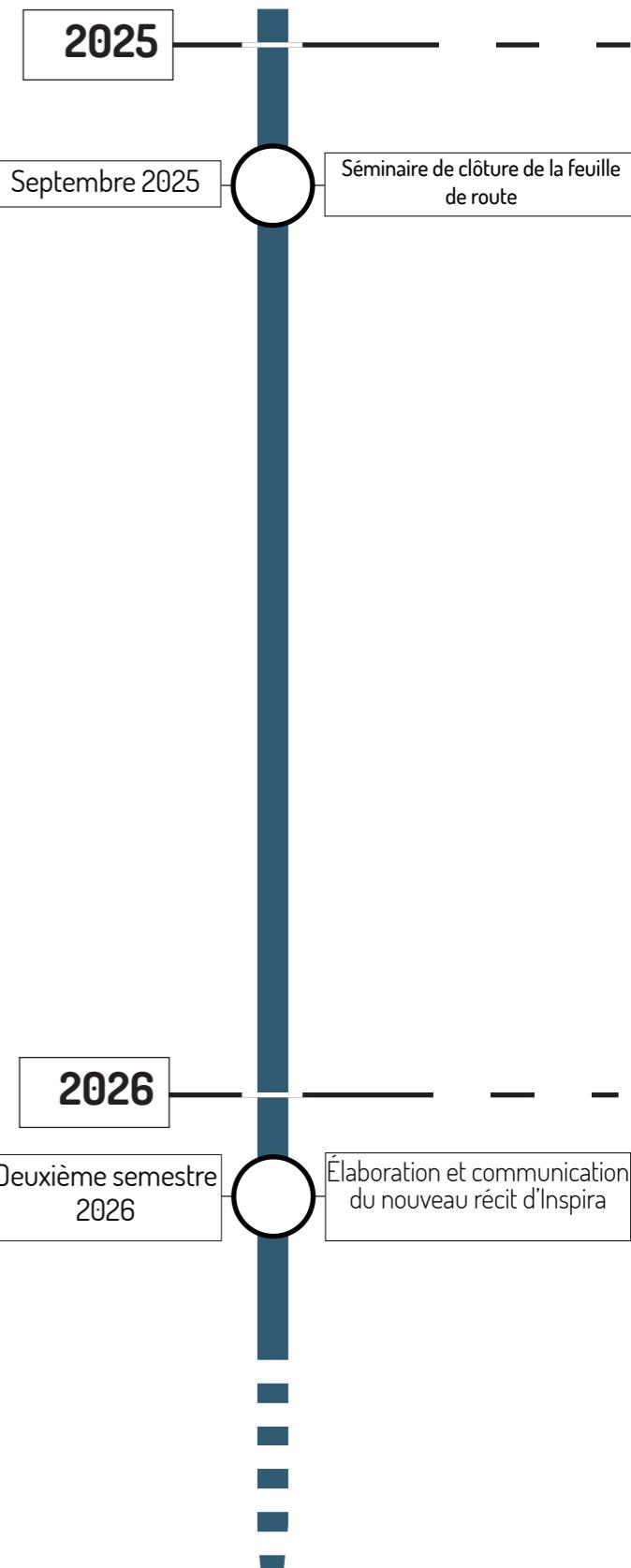


Carte des infrastructures portuaire de l'axe MERS ©ADR

• SYNTHÈSE :

L'enjeu majeur pour le site d'Inspira est de s'inscrire dans un récit global qui se structure autour de l'axe MERS et de la politique de réindustrialisation menée à l'échelle nationale. La diversité des infrastructures dont dispose le site doit également être mise en valeur et montrer qu'elles sont des alternatives fiables et bénéficiant de cette situation exceptionnelle entre le Rhône et les principaux axes routiers et ferroviaires de la vallée.

Action second semestre 2026 : Phase - D



ACTION 10

Pilote de l'action :

SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :

Isère Aménagement, CC EBER,
Région, CNR

Autres partenaires de l'action :

DDT 38, Salaise-sur-Sanne, Sablons

Conditions d'initiation de l'action :

Accord du bureau du Syndicat Mixte
Inspira.

Axes de la feuille de route à intégrer :

Ensemble des 7 Axes

Documents liés à l'action

- Plan guide d'INSPIRA (3 secteurs : nord, centre et sud)
- Référentiel foncier (propriétaires et correspondances cadastrales)



Site Inspira

Apprivoiser le temps long des futures extensions

• OBJECTIFS :

Utiliser le temps long de l'aménagement et de la construction pour valoriser les espaces de projet permettant d'accueillir des usages temporaires ou transitoires. Le phasage de l'opération en trois grandes temporalités permet d'envisager des projets en interstice et de durée variable. Il s'agit de pouvoir tester des pratiques ou développer des usages compatibles avec la situation actuelle et la destination future de ces espaces.

ACTIONS :

- Caractériser et approfondir les occupations temporaires ou transitoires compatibles avec l'état actuel des sites et leur destination future : le pépinière, agrivoltaïsme et phytoremédiation de sols sont trois pistes identifiées dans le cadre de l'Atelier des Territoires.
- Identifier et délimiter les espaces mobilisables pour des usages transitoires.
- Définir le montage et cadre juridique le plus adapté à chaque type d'usage retenu.
- Engager dès 2026 une expérimentation sur un site potentiellement réduit, mais qui permettrait une prise de conscience et un test grandeur nature.

• SYNTHÈSE :

Le traitement local de certains enjeux à travers l'expérimentation à grande échelle, témoigne d'une volonté de proposer des solutions locales, d'anticiper certaines problématiques (liées notamment à l'eau) et d'expérimentation in situ pour favoriser également l'adhésion au projet.



Exemple d'agrivoltaïsme



Exemple de projet de compensation



Exemple de projet de compensation ©ADR

Action à long terme 2026 : Phase - D

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Quatrième trimestre 2025

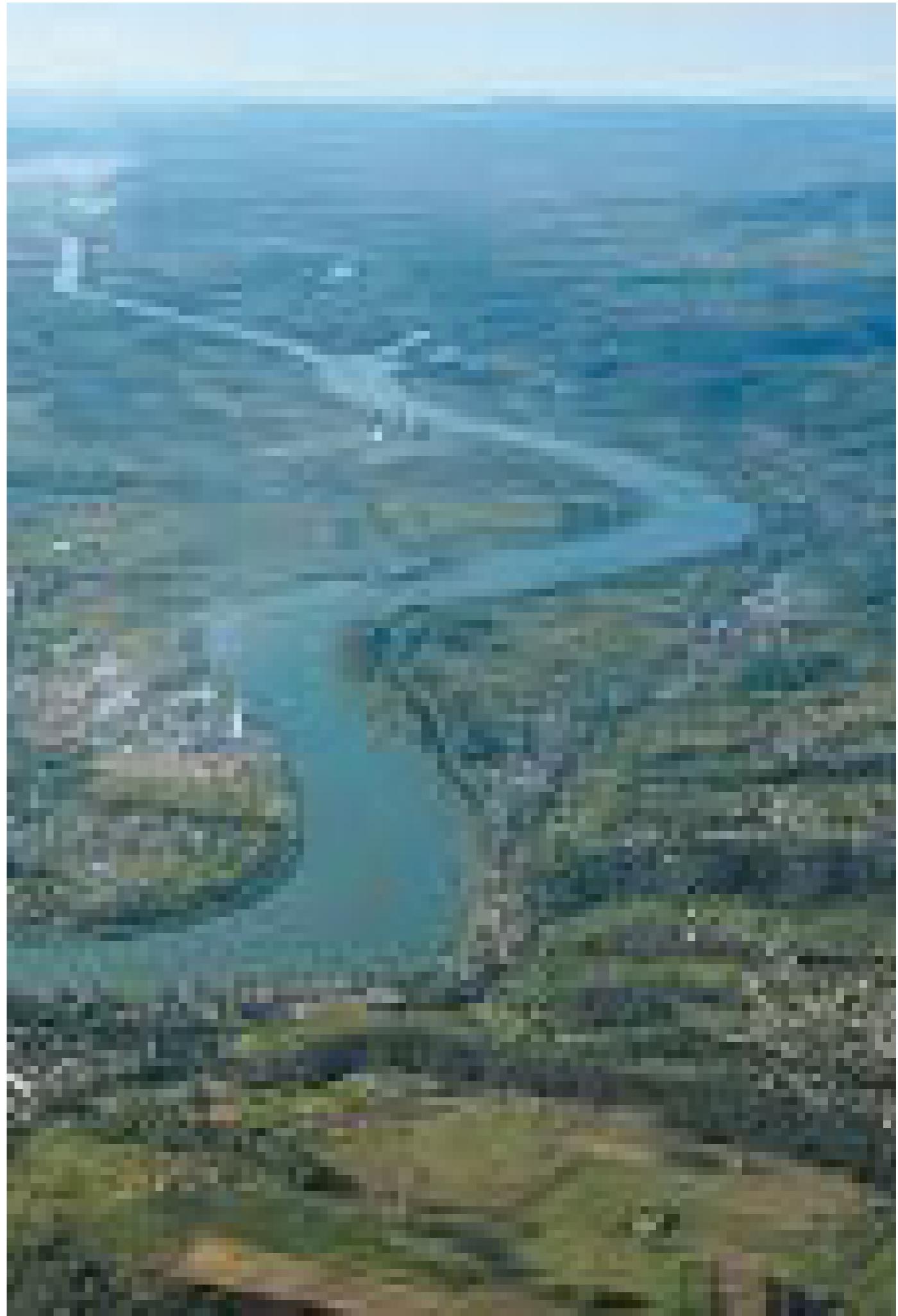
Prospection des sites potentiel de projet

2026

Premier semestre 2026

Lancement du premier projet test

ANNONAY RHONE AGGLO ET VAL D'AY



ACTION 11

Pilote de l'action :

Région

Partenaires principaux de l'action :

Territoire Industrie

Autres partenaires de l'action :

CCPDA (lien Axe7 complémentarité), OSIRIS, SMRR (au travers de la conférence économique territoriale), Région (dont agence de développement économique Région), représentant axe MERS, sous-préfet de Vienne

Conditions d'initiation de l'action

Échanges avec Territoire d'Industrie

Axes de la feuille de route à intégrer

Axe 1



— EPCI concernés

Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques ARA

• OBJECTIFS :

L' Atelier des Territoires a permis d'établir un état des lieux des préoccupations et besoins des entreprises des territoires. La prise en compte de préoccupations permettra d'établir de manière précise les besoins des entreprises ainsi que de répondre à la question du foncier, qui s'avère structurante sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo.

ACTIONS :

- Mise en commun des informations issues des projets et démarches en cours sur le territoire sur la question économique.
- Alimenter les bases de connaissance relatives à la vie des sites d'activités existants, mais aussi aux besoins exprimés par les chefs d'entreprises à travers différents canaux (contacts terrain, échange avec les maires, relation avec les services techniques, clubs et associations d'entreprises, ...).
- Concevoir un observatoire des besoins et de suivi des entreprises à l'échelle du Scot.

• SYNTHÈSE :

La mise en œuvre de cette action à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo doit permettre de consolider la connaissance du tissu économique existant, voire de l'actualiser et de la compléter dans l'objectif de répondre aux besoins des entreprises du site tout en consolidant le tissu industriel du territoire.



©TERRA
Ekibio entreprise emblématique de la zone activité de Boissonette



©TERRA
Illustration des acteurs et entreprises du territoire

Action immédiate : Phase - A

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Travail avec la préfète de Région pour définir les types d'entreprises à planter à l'avenir en lien avec les objectifs de réindustrialisation de la France.

2026

ACTION 12

Pilote de l'action :

Territoires d'industrie Drôme et Ardèche Nord

Partenaires principaux de l'action :
ARA, CCPDA, CC Val d'Ay

Autres partenaires de l'action :

SMRR (au travers de la conférence économique territoriale), CCI07 et 26, CMA07 et 26, Région (dont agence de développement économique Région), Sous-préfet de Tournon, préfet de la Drôme

Conditions d'initiation de l'action :

Finalisation du diagnostic

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 3, Axe 6, Axe 7

Documents liés à l'action

- Feuille de route Territoire d'Industrie



— EPCI concernés

Intégrer le diagnostic de Territoires d'Industries pour établir une stratégie globale

• OBJECTIFS :

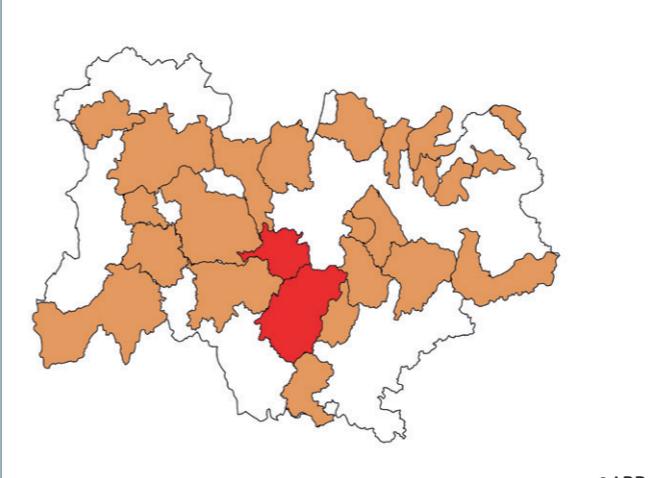
Les Ateliers des Territoires se sont déroulés pour partie en parallèle du dispositif Territoire d'Industries. Suite à un échange entre techniciens, il a été convenu de consolider l'adéquation entre les deux feuilles de routes et de garantir leur cohérence. Cette action consiste à intégrer le diagnostic de Territoire d'Industrie dans la feuille de route de l'Atelier des Territoires dont les périmètres se chevauchent afin d'en garantir la cohérence.

ACTIONS :

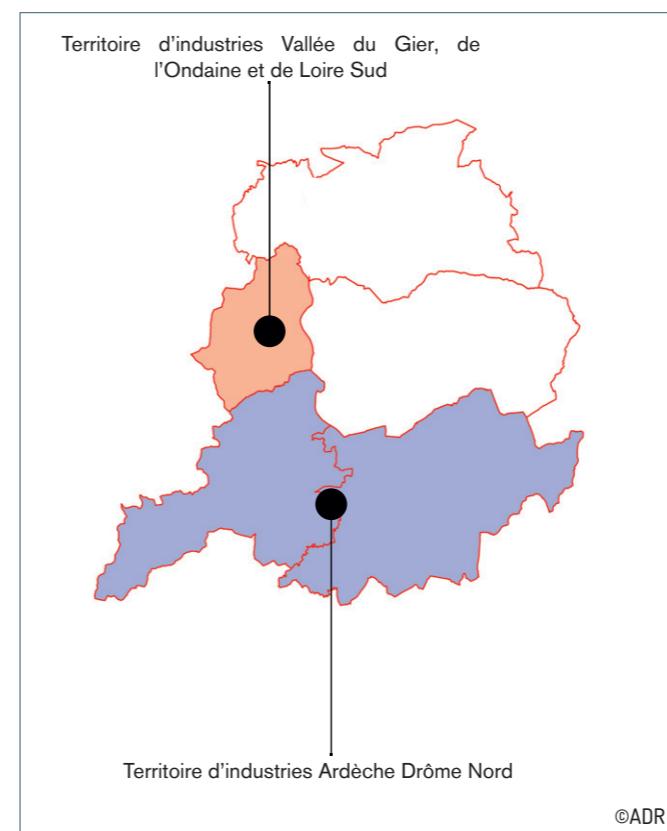
- Partager avec Territoires d'Industrie la présente feuille de route (présentation intermédiaire déjà réalisée en visio) ;
- Présenter la feuille de route Territoires d'Industries et le diagnostic qui la fonde lors de la conférence économique territoriale ;
- Intégrer le diagnostic de Territoires d'Industries dans les actions de la présente feuille de route liées à l'industrie.

• SYNTHÈSE :

La mise en commun et en cohérence des deux feuilles de route permettrait de profiter des ressources mobilisées conjointement dans le cadre de ces deux travaux menés en parallèle par Territoire d'industrie et par l'atelier des territoires afin de renforcer l'accompagnement des industriels.



©ADR
Carte des différents Territoires d'industries de Auvergne Rhône-Alpes



©ADR
Carte des EPCI concernés par le dispositif Territoires industries

Action immédiate : Phase - A

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Mise en œuvre du partage des feuilles de route Territoire d'Industrie et Ateliers des Territoires.
Potentiellement : partager et mise en discussion de points contradictoires (le cas échéant) lors du COTECH de suivi de mise en œuvre de la feuille de route ADT.

2026

ACTION 13

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
CCI, CMA, SMRR (au travers de la conférence économique territoriale)

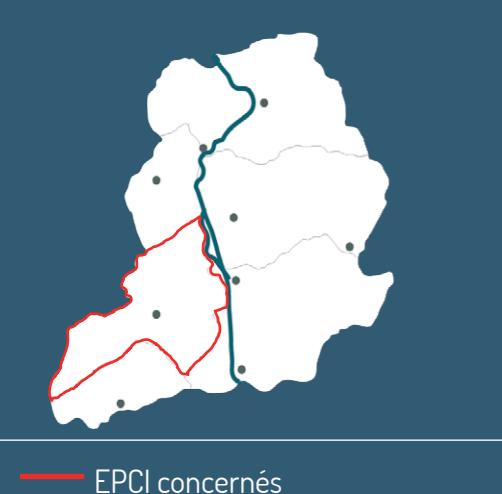
Autres partenaires de l'action :
Région, Inspira

Conditions d'initiation de l'action :
Avancement des actions 8, 9, 10 et 11

Axes de la feuille de route à intégrer
Ensemble des 7 Axes

Documents liés à l'action

- L'ensemble des carnets des ateliers



Inscrire les projets d'aménagement à vocation économique d'ARA dans un récit global

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des Territoires ont contribué à renforcer l'intégration de la question du développement économique dans une stratégie territoriale élargie à d'autres thématiques. La mise en récit des projets d'aménagements à vocation économique gagne à traduire cette vision élargie et à donner à comprendre ce en quoi ils répondent à l'intérêt général.

ACTIONS :

- Identifier les projets d'aménagements à vocation économique à venir au sein d'ARA.
- Veiller à la complémentarité des actions de communication avec celles inscrites dans la feuille de route Territoires d'Industrie.
- Co-construire le récit des projets d'aménagements à vocation économique avec les différentes parties prenantes et partenaires : inscrire ce volet dans les COTECH dédiés à l'opération d'aménagement.

• SYNTHÈSE :

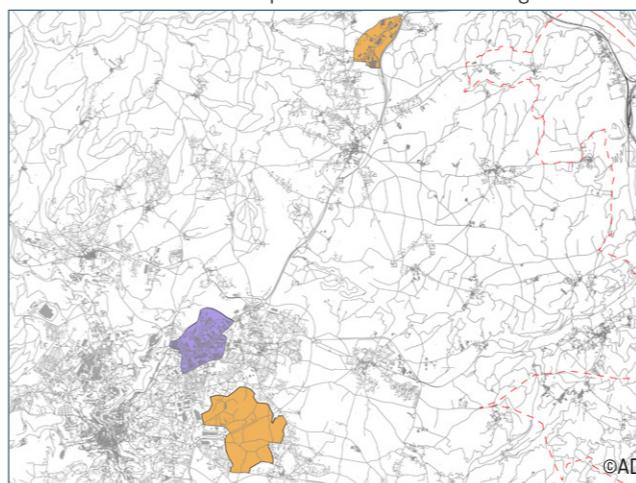
L'élaboration d'un récit global autour des différents projets économiques à travers une approche « multi-site » permettrait de renforcer la solidité des différents projets actuellement portés par Annonay Rhône Agglo avec la possibilité de penser des continuités entre les différents sites, mais aussi de consolider les projets économiques actuellement en cours sur le territoire.



Vue satellite du périmètre de Boissonette



Vue satellite du périmètre de Marenton élargie



Carte des zones d'activités Boissonette et Marenton (en orange), la zone commerciale du Mas de la Lombardière (en violet)

Action premier semestre 2026 : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Travail sur la mise en récit de Boissonette.

2026

ACTION 14

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
ANCT

Autres partenaires de l'action :
SMRR, CCI, Commune de Davézieux,
Epora, propriétaires fonciers, syndicat
des 3 rivières, Agence de l'eau

Conditions d'initiation de l'action :
Respect des délais de mobilisation
des enveloppes de l'ANCT

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 1, Axe 4

Documents liés à l'action

- Plan de proposition de périmètre de la mission
- Compte rendus de l'entretien et éléments fournis par le Syndicat des trois rivières
- Compte de rendu la réunion dédiée à ce projet menée en inter atelier



— EPCI concernés

Mobiliser le dispositif ANCT relatif aux entrées de ville

• OBJECTIFS :

Dans le cas du mas de Lombardière, il a été souligné durant les ateliers la pertinence du dispositif ANCT relatif aux entrées de ville. Mobiliser ce dispositif peut permettre de requalifier cette zone commerciale tout en accompagnant l'installation d'une programmation et d'usages mixtes.

ACTIONS :

- Libérer du foncier pour un usage non commercial pour l'éventuelle installation d'artisans.
- Mener conjointement un diagnostic économique et une concertation des acteurs économiques locaux (entreprises, propriétaires...).
- Accompagner le territoire à définir les orientations et mobiliser les acteurs privés.
- Identifier une situation de projet potentiel et/ou mettre en place un AMI pour permettre un regroupement des acteurs privés autour d'un projet démonstrateur à accompagner.
- Expérimenter une méthode qui puisse être réplicable (logique de recherche-action).

• SYNTHÈSE :

Il s'agit de revendiquer le caractère expérimental de la démarche et de réfléchir conjointement à la transformation des zones à dominante commerciale et à la problématique d'un aménagement sobre du territoire pour le développement économique en repensant les espaces d'entrée de ville.



Photo du Mas de la Lombardière (Davézieux) ©TERRA



Photo du Mas de la Lombardière (Davézieux) ©TERRA



Projection d'une requalification de l'espace public (Davézieux) ©TERRA + ADR

Action immédiate : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Finaliser le cahier des charges co-rédigé dans le cadre de l'inter-ateliers

Quatrième Trimestre 2025

Définir la composition du Copil de cette étude et lancer le marché pour recruter le BE en charge de l'accompagnement

2026

ACTION 15

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
DDT07, DREAL

Autres partenaires de l'action :
SMRR, CCI07, Syndicat des 3 rivières,
associations environnementales,
MRAe

Conditions d'initiation de l'action :
Avancement action 8, 10 et 12

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 1, Axe 3, Axe 5, Axe 6

Documents liés à l'action

- Les carnets des ateliers n°1 et n°3
- Le compte rendu des entretiens menés en inter-atelier avec les partenaires concernés
- Les documents produits lors de l'inter-atelier dédié à l'élaboration d'un scénario pour ce secteur (plus exhaustifs que le carnet d'atelier n°3)



Site de Boissonnette

(Re) définir le cahier des charges pour le développement du site de Boissonnette

• OBJECTIFS :

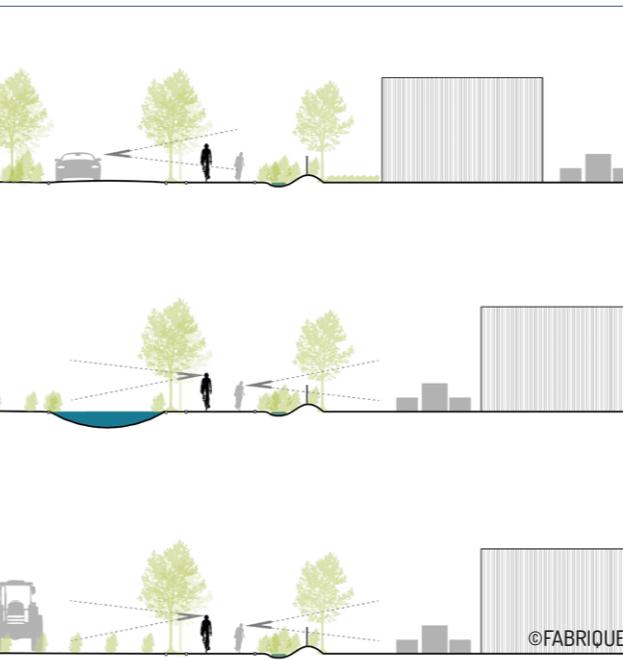
Il s'agit de mettre en regard la méthode proposée pour Marenton avec les enjeux de Boissonnette, notamment tels qu'ils sont retraduits dans l'avis de la MRAe. Cette vision multisite permet d'ancrer l'échelle territoriale de la stratégie multithématische. La définition du cahier des charges pourra s'appuyer sur les composantes de la feuille de route comme sur le travail mené durant l'Atelier des Territoires.

ACTIONS :

- Mettre en place un protocole scientifique pour encadrer l'expérimentation agroécologique comme solution de compensation (en lien avec la MRAE, la DREAL, l'INRAE, le CNRS...).
- Élaborer une charte de projet engageant les partenaires publics et privés, et assurant sa mise en oeuvre dans le temps. Confier à l'aménageur les investissements et la gestion des espaces agricoles, avec un accompagnement adapté pour intégrer cette nouvelle compétence.
- Intégrer les moyens de la qualité au bilan d'aménagement, en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire : paysagiste, agriculteur, écologue, architecte, hydrologue.
- Mettre en place une commercialisation différente, tournée vers la constitution de communautés locales d'entrepreneurs et d'écosystèmes industriels coopératifs.

• SYNTHÈSE :

L'objectif est d'impliquer les acteurs et entreprises présentes sur site dans la redéfinition de ce cahier des charges pour questionner la volonté de ces dernières de porter partiellement ou totalement les projets sur site.



Exemple de franges agri-urbaines végétalisées



Exemple de bâtiment usage



Exemple de bâtiment usage



Action à moyen terme : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Faire le point sur les études réalisées et données disponibles.

Quatrième Trimestre 2025

Réunion Copil organisé par ARA en mode projet copilotage avec ARA/Sous préfet de Tournon.

Invitation Préfecture, DREAL, DDT, SMRR, CA07, CEN, Syndicat 3 rivières, MRAe.

Définir les attentes pour réaliser un cahier des charges d'aménagement de la zone.

Quatrième Trimestre 2025

Faire le point sur les études réalisées et données disponibles.

2026

Premier Trimestre 2026

Copil de validation cahier des charges.

Quatrième Trimestre 2026

Lancement marché + début études.

MARENTON



ACTION 16

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
DDT07, DREAL

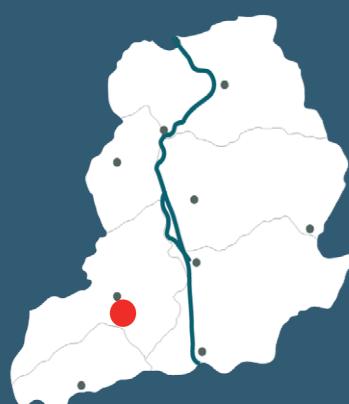
Autres partenaires de l'action :
SCOT, Chambre Agri 07, CEN, Syndicat des Trois Rivières...

Conditions d'initiation de l'action :
avancement action 8, 10 et 12

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 1, Axe 3, Axe 5, Axe 6

Documents liés à l'action

- les carnets des ateliers n°1 et n°3
- le compte rendu des entretiens menés en inter-atelier avec les partenaires concernés
- les documents produits lors de l'inter-atelier dédié à l'élaboration d'un scénario pour ce secteur (plus exhaustifs que le carnet d'atelier n°3)



● Site de Marenton

(Re)définir le cahier des charges pour le développement du site de Marenton

• OBJECTIFS :

Les différents ateliers ont souligné la complexité de la question de la compensation et de l'intégration de cette dernière dans les cahiers des charges. Le travail collégial mené conjointement sur les projets de Marenton et de Boissonette, permettra de porter un regard multisite et d'inscrire ces deux projets dans un récit plus large à l'échelle des Rives du Rhône. En co-construisant ces cahiers des charges avec les différents partenaires, les projets en seront enrichis tout en permettant la résolution de nombreux problèmes en amont.

ACTIONS :

- S'appuyer sur le zonage des documents d'urbanisme comme levier de programmation et de mixité.
- Révéler les trames éco-paysagères : continuités naturelles, bassins versants et pratiques agricoles.
- S'appuyer sur les enjeux environnementaux pour concevoir un projet hospitalier pour la biodiversité.
- Concevoir un nouveau maillage éco-paysager plurifonctionnel et productif.
- Porter une programmation agricole productive diversifiée, en préalable.
- Implanter des espaces productifs dédiés aux entreprises en préservant les caractéristiques du site, implanter des bâtiments-paysages qui profitent de la topographie (travail de densité sur plusieurs niveaux).
- Aménager des espaces communs récréatifs et confortables.
- Mutualiser la gestion de l'eau.

• SYNTHÈSE :

Il s'agit de mettre en regard la méthode proposée pour Marenton avec les enjeux de Boissonette, notamment tels qu'ils sont retraduits dans l'avis de la MRAe. Cette vision multisite permet d'ancre l'échelle territoriale de la stratégie multithématique.



Vue satellite du périmètre de Marenton élargie



Vue de Marenton 1 et de ses entreprises
©Annonay

Action à moyen terme : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Faire point sur les études réalisées et données disponibles.

Quatrième Trimestre 2025

Réunion Copil organisé par ARA en mode projet copilotage avec ARA/Sous préfet de Tournon.

Invitation Préfecture, DREAL, DDT, SMRR, CA07, CEN, Syndicat 3 rivières, MRAe.

Définir les attentes pour réaliser un cahier des charges d'aménagement de la zone.

Quatrième Trimestre 2025

Faire le point sur les études réalisées et données disponibles

2026

Premier Trimestre 2026

Copil de validation cahier des charges

Quatrième Trimestre 2026

Lancement marché + début études

ACTION 17

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
CA07, associations environnementales

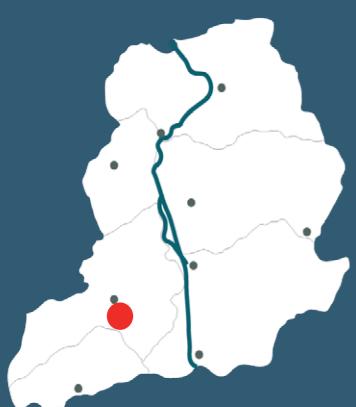
Autres partenaires de l'action :
PNR Pilat, Syndicat des 3 rivières,
Rives Nature, DDT, SMRR

Conditions d'initiation de l'action :
accord des partenaires + lancement
Action 10 et Action 12

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 1, Axe 3, Axe 5, Axe 6

Documents liés à l'action

- les carnets des ateliers n°1 et n°3
- le compte rendu des entretiens menés en inter-atelier avec les partenaires concernés



Site Marenton

Associer une pluralité d'acteurs locaux pour concevoir la lisière de Marenton

• OBJECTIFS :

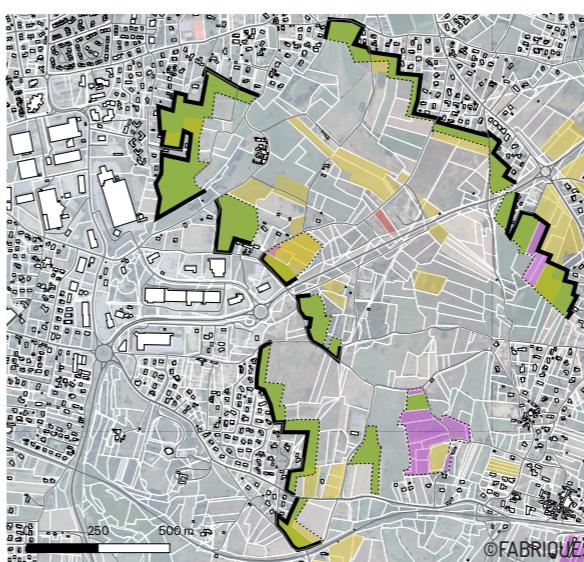
La feuille de route a mis en avant le caractère expérimental que pouvait revêtir le projet de Marenton et que ce dernier peut exemplifier au nombre des axes développés par la feuille de route. À ce titre, il est nécessaire de rassembler autour de ce projet différents acteurs pilotés par Annonay Rhône Agglo afin de coconstruire une cohabitation au sein du site de Marenton, et ce notamment en traitant la question de la lisière du site.

ACTIONS :

- Consolider le diagnostic du site (hydrologie, topographie, agriculture...).
- Étudier l'hypothèse d'un conventionnement avec le CEN pour la gestion des trames éco-paysagères.
- Associer les agriculteurs en place à la démarche et d'autres associations et producteurs locaux.
- Associer les riverains et les entreprises dans la démarche de concertation pour anticiper les conflits d'usages.
- Envisager les lisières comme corridors écologiques et espaces de compensation in-situ.
- Développer des connexions de modes actifs et des cheminements récréatifs en s'appuyant sur les tracés existants et les habitudes des riverains.
- Développer des lieux communs ou partagés comme support de médiation entre des activités (agricoles, logistiques, industrielles) et usages différents (habitat...) Développer des espaces agricoles nourriciers de proximité en frange.

• SYNTHÈSE :

L'objectif est de mettre en oeuvre un projet pilote ayant pour vocation de développer, des projets innovants et expérimentaux qui pourront émerger pour retisser des liens entre les espaces agricoles, les secteurs d'habitats et les espaces productifs.



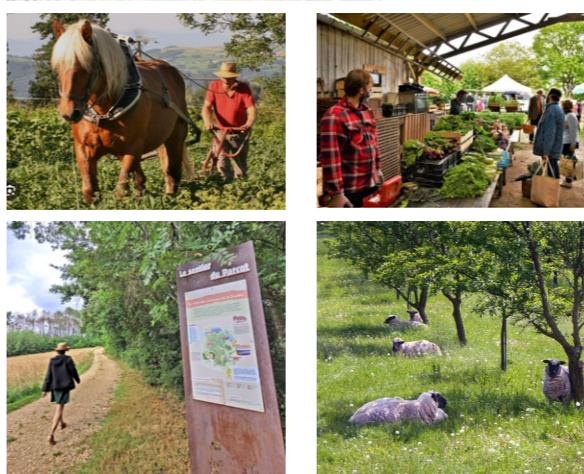
Carte des franges et lisières du projet de Marenton élargie

2 - Des franges et lisières plurifonctionnelles

- Une gestion des interfaces agri-urbaines-naturels par une épaisseur support d'usages et de rencontres
- Des parcelles agricoles pâturées (gestion), pour des franges humides
- De l'arboriculture, de l'agriculture vivrière et du maraîchage
- Des espaces récréatifs et de médiation agricole
- Des lisières confortables et des espaces de fraîcheur

LEGENDE :

- Frange à qualifier et affirmer
- Programmation agricole à préciser
- Parcelles cultivées (céréales)
- Arboriculture (cerise)
- Vigne



Action à moyen terme : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Quatrième Trimestre 2025

Organisation d'une réunion groupe de travail sur le sujet avec les partenaires concernés pour définir un plan d'action pour la mise en place de l'action

2026

ACTION 18

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
Sous préfet de Tournon, DDT07,
DREAL, CA07, LPO

Autres partenaires de l'action :
Chambre Agi 07 Chambres
consulaires + agriculteurs + SAFER +
Paysagiste et architecte Conseil de l'Etat
+ associations environnementales

Conditions d'initiation de l'action :
avancement de l'action 4

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 3, Axe 5

Documents liés à l'action

- Plan de proposition de périmètre de la mission et cartographie des lisières agri urbaines.
- Compte rendus des entretiens et plan guide initié dans l'atelier 3
- Compte de rendu la réunion dédiée à ce projet menée en inter atelier
- Carnet des ateliers n°1, n°2 et n°3



Site Marenton élargi

Définir un projet agricole, agro-urbain-productif et récréatif au sein du périmètre élargi

• OBJECTIFS :

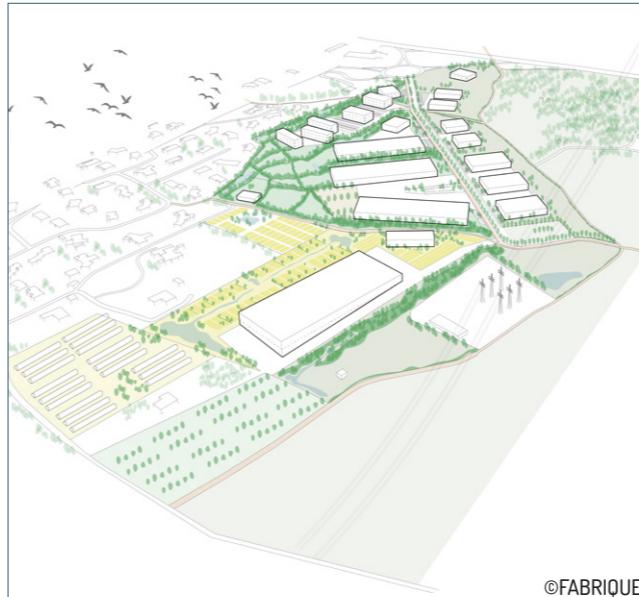
Le site de Marenton peut devenir un projet pilote expérimental à travers une série de cohabitations : entre les lotissements résidentiels, les terres cultivées et les industries. Ce projet doit dès son amont intégrer la question des compensations afin que cette dernière enrichisse le projet au lieu de le desservir. Ce projet doit être défini par une pluralité d'acteurs allant des agriculteurs aux industriels en passant par les associations environnementales afin de co-construire ce projet.

ACTIONS :

- Créer des synergies entre les pratiques agricoles existantes, celles en devenir (identifiées dans le cadre du PAT) et celles ayant plus largement une visée de production et de consommation localisées.
- Envisager un programme de restauration collective en adéquation avec les besoins des entreprises présentes à proximité du site.
- Définir un projet agro-urbain généralisé qui repose les conditions de vie de villes diffuses prenant place au sein de la campagne, en imaginant des entrelacements forts entre les tissus urbains.
- Envisager l'aménagement sans sectorisation afin de favoriser des mixités d'usages.

• SYNTHÈSE :

Cette action repose donc sur l'investissement des acteurs agricoles, sur les collectivités territoriales, sur les chambres consulaires agricoles, de commerce et des métiers, comme des associations environnementales. L'objectif est de parvenir à la fois à proposer des modèles d'aménagement vertueux et capables de combinaisons entre secteurs, et de révéler et générer des complémentarités entre entités urbaines, agricoles et naturelles. Le périmètre de cette action est à la fois celle du territoire, des lisières urbaines, puis celle localisée de secteurs d'études qui peuvent être définis comme pilotes, Marenton, Boissonnette.



Marenton une extension urbaine à haute valeur écologique, sociale et productive



Cœur Agrourbain de Montévrain



Cœur agro-urbain de Montévrain : Dans cet écoquartier, 18 hectares sont consacrés à l'agriculture urbaine, incluant une halle agricole en bois massif servant de lieu de vente directe et d'espace pédagogique.

Action à moyen terme : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Quatrième Trimestre 2025

Mise en place d'un Copil pour définir les objectifs de la réflexion à mener, les objectifs et attentes des partenaires et la méthodologie de travail pour faire sortir à terme une ZAE nouvelle génération tenant pleinement compte des enjeux économiques, agricoles et environnementaux du site élargi

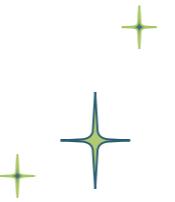
Quatrième Trimestre 2025

Avec l'appui du sous préfet de Tournon, organisation d'une réunion spécifique avec ARA, la MRAe et la DREAL pour réfléchir à un processus de validation/conseil de la MRAe sur leurs attentes pour s'assurer de la réussite du projet dans un temps court.

2026

FEUILLE DE ROUTE

UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTIONS



EQUIPE

Equipe projet de l'Atelier des Territoires Rives du Rhône

adt-rives-du-rhone@isere.gouv.fr

07 85 63 98 89

Photo en couverture : Ivan Guibert / TERRA